



Le conseil municipal de la Ville de Farnham siège en séance ordinaire ce 18 janvier 2021 à 19 h exceptionnellement par visioconférence.

Sont présents à cette séance ordinaire M^{mes} et MM. les conseillers Nathalie Dépeault, Daniel Campbell, Sylvie Ouellette, Vincent Roy, Jean-François Poulin et Jean-Yves Boulianne, sous la présidence du maire, M. Patrick Melchior, formant quorum. Assistent également à la séance, par visioconférence, M. Yves Deslongchamps, directeur général et M^{me} Marielle Benoit, greffière. Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement.

La séance débute en soulignant les anniversaires de service de M^{me} Jennika Rodrigue Lacasse (Dix ans) et MM. Guillaume Lafond (Cinq ans), François Gagnon (Cinq ans), Martin Fontaine (Vingt ans), Jean Quintin (Vingt ans), Pierre Chalifoux (Vingt-cinq ans) et Steven Laumailier (Vingt-cinq ans).

2021-001 Adoption de l'ordre du jour

Document : Projet d'ordre du jour, non daté.

Il est PROPOSÉ par M. Vincent Roy

ET RÉSOLU unanimement des conseillers que l'ordre du jour soit adopté tel que proposé.

Procès-verbaux

2021-002 Adoption des procès-verbaux des séances tenues les 7 et 14 décembre 2020

Documents : Procès-verbaux des séances tenues les 7 et 14 décembre 2020.

CONSIDÉRANT qu'une copie des procès-verbaux des séances tenues les 7 et 14 décembre 2020 a été remise à chacun des membres du conseil municipal au moins soixante-douze heures avant la présente séance;

Il est PROPOSÉ par M. Vincent Roy

ET RÉSOLU unanimement des conseillers que la greffière soit dispensée de faire la lecture des procès-verbaux des séances tenues les 7 et 14 décembre 2020.

QUE lesdits procès-verbaux soient adoptés tels que présentés.

Réglementation

2021-003 Règlement concernant la circulation et le stationnement - RM330 - Avis de motion

Document : *Projet de Règlement concernant la circulation et le stationnement - RM330*, non daté.

M^{me} Nathalie Dépeault donne avis qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté un *Règlement concernant la circulation et le stationnement - RM330* afin de statuer que la rue Yamaska Est sera à sens unique entre la rue Saint-Paul et le boulevard Kirk et mettre à jour certaines dispositions.

2021-004 Dépôt du projet de Règlement concernant la circulation et le stationnement - RM330

Document : *Projet de Règlement concernant la circulation et le stationnement - RM330*, non daté.



M^{me} Nathalie Dépeault dépose le projet de *Règlement concernant la circulation et le stationnement - RM330*.

2021-005 *Règlement concernant le contrôle des animaux - RM410 - Avis de motion*

Document : *Projet de Règlement concernant le contrôle des animaux - RM410, non daté.*

M. Jean-François Poulin donne avis qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté un *Règlement concernant le contrôle des animaux - RM410* afin de permettre, sous certaines conditions, trois chiens par résidence.

2021-006 *Dépôt du projet de Règlement concernant le contrôle des animaux - RM410*

Document : *Projet de Règlement concernant le contrôle des animaux - RM410, non daté.*

M. Jean-François Poulin dépose le projet de *Règlement concernant le contrôle des animaux - RM410*.

2021-007 *Règlement modifiant le Règlement 458 de zonage (Zones H3 et H4 et autres dispositions) - Avis de motion*

Document : *Projet de Règlement modifiant le Règlement 458 de zonage (Zones H3 et H4 et autres dispositions), non daté.*

M. Daniel Campbell donne avis qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté un *Règlement modifiant le Règlement 458 de zonage (Zones H3 et H4 et autres dispositions)* afin de principalement revoir les zones où les bâtiments de plus de trois logements sont autorisés.

2021-008 *Adoption du premier projet de Règlement modifiant le Règlement 458 de zonage (Zones H3 et H4 et autres dispositions)*

Document : *Projet de Règlement modifiant le Règlement 458 de zonage (Zones H3 et H4 et autres dispositions), non daté.*

CONSIDÉRANT que les membres du conseil déclarent avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT que M. Patrick Melchior a donné communication de l'objet du projet de règlement et de sa portée;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné à la présente séance;

Il est PROPOSÉ par M. Daniel Campbell

ET RÉSOLU unanimement des conseillers que le premier projet de *Règlement modifiant le Règlement 458 de zonage (Zones H3 et H4 et autres dispositions)* soit adopté suivant sa forme et teneur.

2021-009 *Règlement modifiant le Règlement 594 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale - Avis de motion*

Document : *Projet de Règlement modifiant le Règlement 594 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, non daté.*

M^{me} Sylvie Ouellette donne avis qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté un *Règlement modifiant le Règlement 594 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale* afin d'ajouter une zone des critères architecturaux.



2021-010 Adoption du projet de Règlement modifiant le Règlement 594 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale

Document : *Projet de Règlement modifiant le Règlement 594 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*, non daté.

CONSIDÉRANT que les membres du conseil déclarent avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT que M. Patrick Melchior a donné communication de l'objet du projet de règlement et de sa portée;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné à la présente séance;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Sylvie Ouellette

ET RÉSOLU unanimement des conseillers que le projet de *Règlement modifiant le Règlement 594 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale* soit adopté suivant sa forme et teneur.

2021-011 Règlement modifiant le Règlement 603 décrétant un mode de tarification pour l'utilisation de certains biens, services ou activités de la Ville de Farnham pour l'année 2021 - Avis de motion

Document : *Projet de Règlement modifiant le Règlement 603 décrétant un mode de tarification pour l'utilisation de certains biens, services ou activités de la Ville de Farnham pour l'année 2021*, non daté.

M. Daniel Campbell donne avis qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté un *Règlement modifiant le Règlement 603 décrétant un mode de tarification pour l'utilisation de certains biens, services ou activités de la Ville de Farnham pour l'année 2021* afin de corriger une erreur sur le tarif des camps de jour et ajouter un dépôt pour prêt de matériel.

2021-012 Dépôt du projet de Règlement modifiant le Règlement 603 décrétant un mode de tarification pour l'utilisation de certains biens, services ou activités de la Ville de Farnham pour l'année 2021

Document : *Projet de Règlement modifiant le Règlement 603 décrétant un mode de tarification pour l'utilisation de certains biens, services ou activités de la Ville de Farnham pour l'année 2021*, non daté.

M. Daniel Campbell dépose le projet de *Règlement modifiant le Règlement 603 décrétant un mode de tarification pour l'utilisation de certains biens, services ou activités de la Ville de Farnham pour l'année 2021*.

2021-013 Règlement modifiant le Règlement 606 établissant un programme d'aide sous forme de crédit de taxes pour certaines entreprises pour l'année 2021 - Avis de motion

Document : *Projet de Règlement modifiant le Règlement 606 établissant un programme d'aide sous forme de crédit de taxes pour certaines entreprises pour l'année 2021*, non daté.

M. Vincent Roy donne avis qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté un *Règlement modifiant le Règlement 606 établissant un programme d'aide sous forme de crédit de taxes pour certaines entreprises pour l'année 2021* afin de hausser à 2 % les dépenses de ce programme.



2021-014

Dépôt du projet de *Règlement modifiant le Règlement 606 établissant un programme d'aide sous forme de crédit de taxes pour certaines entreprises pour l'année 2021*

Document : *Projet de Règlement modifiant le Règlement 606 établissant un programme d'aide sous forme de crédit de taxes pour certaines entreprises pour l'année 2021, non daté.*

M. Vincent Roy dépose le projet de *Règlement modifiant le Règlement 606 établissant un programme d'aide sous forme de crédit de taxes pour certaines entreprises pour l'année 2021.*

Direction générale et ressources humaines

2021-015

Directeur par intérim du Service de sécurité incendie

CONSIDÉRANT l'absence temporaire du directeur du Service de sécurité incendie;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de combler temporairement ce poste;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Nathalie Dépeault

ET RÉSOLU unanimement des conseillers de ratifier la nomination de M. Steve Joncas à titre de directeur par intérim du Service de sécurité incendie rétroactivement au 14 décembre 2020.

QUE M. Joncas occupera ces fonctions jusqu'au retour en poste du directeur du Service de sécurité incendie et qu'à ce moment, M. Joncas reprendra son poste de capitaine.

QUE M. Joncas sera tenu de faire les heures nécessaires au bon fonctionnement du Service de sécurité incendie.

QUE M. Joncas recevra, à titre de rémunération, une somme hebdomadaire forfaitaire représentant vingt heures selon l'échelon 1 de l'échelle salariale du directeur du Service de sécurité incendie.

QUE les autres avantages et conditions de ce poste sont ceux de l'entente de travail présentement en vigueur.

QU'une lettre d'entente soit rédigée à cet effet avec le Syndicat des pompiers du Québec - Section locale Farnham.

QUE le maire, ou en son absence M. Vincent Roy, et le directeur général, ou en son absence la greffière, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Farnham les documents donnant effet à la présente résolution.

2021-016

Capitaine par intérim au Service de sécurité incendie

CONSIDÉRANT la vacance temporaire au poste de capitaine au Service de Sécurité incendie;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de combler ce poste;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Nathalie Dépeault

ET RÉSOLU unanimement des conseillers de ratifier la nomination de M. Maurice Dubois à titre de capitaine par intérim au Service de sécurité incendie, rétroactivement au 17 décembre 2020.



QUE M. Dubois occupera ces fonctions jusqu'au retour de M. Steve Joncas à ce poste, à ce moment, M. Dubois reprendra son poste de lieutenant.

QUE M. Dubois recevra la rémunération établie à l'échelle salariale de capitaine au Service de sécurité incendie.

QUE les autres avantages et conditions de ce poste sont ceux de la convention collective présentement en vigueur.

QU'une lettre d'entente soit rédigée à cet effet.

QUE le maire, ou en son absence M. Vincent Roy, et le directeur général, ou en son absence la greffière, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Farnham les documents donnant effet à la présente résolution.

2021-017

Lieutenant par intérim au Service de sécurité incendie

CONSIDÉRANT la vacance temporaire d'un poste de lieutenant au Service de Sécurité incendie;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de combler ce poste;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Nathalie Dépeault

ET RÉSOLU unanimement des conseillers de ratifier la nomination de M. Charles Marcotte à titre de lieutenant par intérim au Service de sécurité incendie, rétroactivement au 17 décembre 2020.

QUE M. Marcotte occupera ces fonctions jusqu'au retour de M. Maurice Dubois à ce poste, à ce moment, M. Marcotte reprendra son poste de pompier.

QUE M. Marcotte recevra la rémunération établie à l'échelle salariale de lieutenant au Service de sécurité incendie.

QUE les autres avantages et conditions de ce poste sont ceux de la convention collective présentement en vigueur.

QU'une lettre d'entente soit rédigée à cet effet.

QUE le maire, ou en son absence M. Vincent Roy, et le directeur général, ou en son absence la greffière, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Farnham les documents donnant effet à la présente résolution.

2021-018

Fin de la période de probation de M^{me} Émilie Richard-Lalancette - Commis à la Bibliothèque municipale Louise-Hall

CONSIDÉRANT que M^{me} Émilie Richard-Lalancette a été embauchée à titre de commis à la Bibliothèque municipale Louise-Hall le 8 janvier 2020;

CONSIDÉRANT que M^{me} Richard-Lalancette était soumise à une période de probation;

CONSIDÉRANT que cette période de probation est terminée;

Il est PROPOSÉ par M. Vincent Roy

ET RÉSOLU unanimement des conseillers que l'embauche de M^{me} Émilie Richard-Lalancette à titre de commis à la Bibliothèque Louise-Hall, soit confirmé, rétroactivement au 8 janvier 2020.



2021-019 Entente intermunicipale de l'Alliance du corridor ferroviaire Estrie-Montérégie - Mandat de coordination pour l'année 2021

Document : Résolution 642-1220 de la Municipalité régionale de comté de Brome-Missisquoi datée du 15 décembre 2020.

CONSIDÉRANT que la Ville de Farnham est partie à l'Entente intermunicipale de l'Alliance du corridor ferroviaire Estrie-Montérégie;

Il est PROPOSÉ par M. Daniel Campbell

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'autoriser la dépense de l'Alliance du corridor ferroviaire Estrie-Montérégie pour le mandat de coordination de l'année 2021, octroyé à M. Donald O'Hara pour la somme approximative de 50 000 \$ plus les dépenses connexes.

Greffe et affaires juridiques

2021-020 Vente du lot 4 353 811 du cadastre du Québec - Rue Racine - Modification à la résolution 2020-104

CONSIDÉRANT que Les Construction Rénovation Joncas inc. a créé une compagnie pour l'acquisition de ce lot;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Sylvie Ouellette

ET RÉSOLU unanimement des conseillers de ratifier la vente du lot 4 353 811 du cadastre du Québec à Immobilier STLJ inc.

QUE la résolution 2020-104 soit modifiée en ce sens.

Finances municipales

2021-021 Programme Rénovation Québec 2021-2022 - Participation

Document : Dossier de la directrice du Service de planification et d'aménagement du territoire daté du 8 décembre 2020.

CONSIDÉRANT que de nouvelles sommes seront injectées dans les programmes d'amélioration de l'habitat de la Société d'habitation du Québec;

CONSIDÉRANT que la Ville de Farnham a démontré depuis plusieurs années son intérêt à participer au Programme Rénovation Québec;

CONSIDÉRANT que ce programme de subventions à la rénovation a eu des effets positifs sur le parc immobilier de Farnham;

CONSIDÉRANT la forte demande pour les programmations 2019-2020 et 2020-2021;

CONSIDÉRANT que des interventions plus ciblées devraient être effectuées sur certaines parties du territoire afin d'améliorer la qualité de l'habitat;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Nathalie Dépeault

ET RÉSOLU unanimement des conseiller de confirmer à la Société d'habitation du Québec l'intention de la Ville de Farnham de participer au Programme Rénovation Québec 2021-2022 et demande une enveloppe budgétaire de 46 000 \$ à être versée aux propriétaires d'immeubles en vertu de ce programme.



QUE la Ville de Farnham versera également une somme de 46 000 \$ advenant l'acceptation de la présente demande.

QUE le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence le greffier adjoint, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Farnham tous les documents permettant de donner effet à cette décision.

2021-022 Comptes à payer et état des revenus et dépenses au 12 janvier 2021

Documents : Listes de chèques et état des revenus et dépenses au 12 janvier 2021.

Il est PROPOSÉ par M. Vincent Roy

ET RÉSOLU unanimement des conseillers que les factures faisant partie des listes de chèques ci-dessous soient approuvées et payées, ou le paiement ratifié, selon le cas :

Déboursés payés d'avance pour un montant total de 1 457 643,47 \$.

Comptes à payer pour un montant total de 687 051,48 \$.

QUE l'état des revenus et dépenses au 12 janvier 2021 soit approuvé.

2021-023 Travaux de construction d'un réservoir pour les eaux de lavage des filtres à l'usine de filtration - Paiement 6 et réception provisoire

Document : Dossier du directeur du Service de traitement des eaux daté du 21 décembre 2020.

Il est PROPOSÉ par M. Jean-François Poulin

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'effectuer le paiement 6 des travaux de construction d'un réservoir pour les eaux de lavage des filtres à l'usine de filtration à la compagnie Groupe AllaireGince Infrastructures inc. au montant de 102 564,07 \$ incluant les taxes.

QU'une retenue de 10 % représentant la somme de 11 396,01 \$, excluant les taxes, a été appliquée à ce paiement.

QUE la réception provisoire des travaux soit effectuée en date du 18 décembre 2020.

QUE la moitié des retenues effectuées sur les paiements 1 à 6 soit remise à la compagnie Groupe AllaireGince Infrastructures inc., soit une somme de 70 819,97 \$, excluant les taxes.

2021-024 Coopérative de soutien à domicile du Pays des Vergers - Aide financière

Document : Formulaire de demande d'aide financière reçu le 10 décembre 2020.

Il est PROPOSÉ par M^{me} Nathalie Dépeault

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'accorder une aide financière de 3 840 \$ à la Coopérative de soutien à domicile du Pays des Vergers pour le maintien de leurs activités pour l'année 2021.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-190-00-970.

2021-025 École Saint-Romuald - Aide financière

Document : Formulaire de demande d'aide financière reçu le 5 janvier 2021.

Il est PROPOSÉ par M. Daniel Campbell



ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'accorder une aide financière de 600 \$ à l'école Saint-Romuald pour le projet de gestion du stress.

QUE ce montant sera remis lorsque le résultat du projet sera rendu accessible aux personnes visées.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-190-00-970.

Traitement des eaux

2021-026

Achat de produits chimiques pour l'année 2021

Document : Dossier du directeur du Service de traitement des eaux daté du 14 décembre 2020.

CONSIDÉRANT que la Ville de Farnham fait partie d'un regroupement d'achat piloté par l'Union des Municipalités du Québec;

Il est PROPOSÉ par M. Jean-François Poulin

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'acheter les produits chimiques suivants pour l'année 2021 :

Produit	Fournisseur	Prix (Excluant les taxes)	Quantité approximative
Chlore (Cylindre 907,2 kg)	Brenntag Canada inc.	1,4799 \$/kg	9 070 kg
Soude caustique (Liquide en vrac)	Produits chimiques SODROX	1,094 \$/kg sec	20 000 kg sec
Charbon actif en poudre (Super sac 500 kg)	Brenntag Canada inc.	2,83 \$/kg	5 000 kg
Permanganate de potassium (Seau de 25 kg)	Brenntag Canada inc.	5,73 \$/kg	3 000 kg
Sulfate d'aluminium - ALUN (Liquide en vrac)	Produits chimiques Chemtrade Canada ltée	0,2302 \$ /kg liquide	90 000 kg liquide
Polymère Axflux 4160IB	Axchem Canada ltée	4,72 \$/kg	7 350 kg
Polymère Axflor AF 1903	Axchem Canada ltée	5,99 \$/kg	650 kg
Anticorrosion ENV 24P10 (Liquide en vrac)	Environor inc.	5,20 \$/kg	6 500 kg
Coagulant PAX-XL-6 (Liquide en vrac)	Kemira water solutions Canada inc.	0,469 \$/kg	90 000 kg

QUE cette dépense soit imputée aux postes budgétaires 02-412-00-635 et 02-414-00-635.



Travaux publics

2021-027 Travaux de pavage, de construction de trottoir et de réfection de trottoirs et de bordure de béton 2019 - Réception finale

Document : Dossier du directeur du Service des travaux publics daté du 22 octobre 2020.

CONSIDÉRANT que la réception provisoire de ces travaux a été effectuée le 15 janvier 2020 (Résolution 2020-177);

Il est PROPOSÉ par M. Jean-Yves Boulianne

ET RÉSOLU unanimement des conseillers de procéder à la réception finale des travaux de pavage, de construction de trottoir et de réfection de trottoirs et de bordure de béton 2019 en date de ce jour.

QUE la retenue de 30 048,33 \$, incluant les taxes, soit remise à la compagnie MSA Infrastructures inc.

2021-028 Travaux de construction d'un bassin de rétention au garage municipal - Réception finale

Document : Dossier du directeur du Service des travaux publics daté du 17 décembre 2020.

CONSIDÉRANT que la réception provisoire de ces travaux a été effectuée le 28 novembre 2019 (Résolution 2019-712);

Il est PROPOSÉ par M. Jean-Yves Boulianne

ET RÉSOLU unanimement des conseillers de procéder à la réception finale des travaux de construction d'un bassin de rétention au garage municipal en date de ce jour.

QUE la retenue de 5 999,21 \$, incluant les taxes, soit remise à la compagnie Excavation St-Pierre et Tremblay inc.

2021-029 Mur de soutènement de la rivière Yamaska

Document : Dossier du directeur du Service des travaux publics daté du 8 décembre 2020.

CONSIDÉRANT le rapport sur l'état du mur de soutènement;

CONSIDÉRANT que des travaux devront y être réalisés;

Il est PROPOSÉ par M. Daniel Campbell

ET RÉSOLU unanimement des conseillers de mandater la firme Tetra Tech QI inc. afin de faire préparer les plans et devis de l'appel d'offres, les demandes de certificat d'autorisation environnementales, au coût de 46 650 \$, excluant les taxes.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-460-00-411 et financée par le surplus libre.



Planification et aménagement du territoire

2021-030

Carré Saint-André - Rue Longtin - Réception finale

Document : Dossier de la directrice du Service de planification et d'aménagement du territoire daté du 2 décembre 2019.

CONSIDÉRANT qu'un protocole d'entente est intervenu avec la compagnie Immeubles Novard inc. pour l'ouverture de la rue Longtin;

CONSIDÉRANT que la réception provisoire de ceux-ci a été effectuée le 26 août 2019 (Résolution 2019-434);

CONSIDÉRANT qu'une inspection fut réalisée le 4 novembre 2020 pour la réception finale de ces travaux;

CONSIDÉRANT la recommandation de réception finale des ouvrages par la firme St-Georges Structures et Civil;

CONSIDÉRANT que les bassins de rétention présents sur les lots 5 845 764 et 5 845 765 du cadastre du Québec seront cédés à la Ville de Farnham en plus du lot de rue (5 845 766 du cadastre du Québec);

Il est PROPOSÉ par M. Jean-Yves Boulianne

ET RÉSOLU unanimement des conseillers de procéder à la réception finale des travaux d'infrastructures de la rue Longtin (Lot 5 845 766 du cadastre du Québec) en date de ce jour.

QUE la Ville de Farnham décrète l'ouverture de la rue Longtin (Lot 5 845 766 du cadastre du Québec).

QUE la Ville de Farnham accepte la cession, sans frais, des lots 5 845 764, 5 845 765 et 5 845 766 du cadastre du Québec.

QUE M^e Diane Lépine, notaire, soit mandatée afin de préparer l'acte relatif à cette transaction, aux frais de la Ville de Farnham

QUE le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence le greffier adjoint, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Farnham tout document permettant de donner effet à cette décision.

QUE les honoraires de M^e Lépine soient imputés au poste budgétaire 02-140-00-412.

2021-031

Carré du Pacifique - Phase 3 - Rues des Pins (Partie), des Cerisiers (Partie) et des Peupliers - Réception finale

Document : Dossier de la directrice du Service de planification et d'aménagement du territoire daté du 8 décembre 2020.

CONSIDÉRANT que ces travaux ont été réalisés en trois phases;

CONSIDÉRANT qu'un protocole d'entente est intervenu avec la compagnie La Société des Carrières (2015) s.e.n.c., pour chacune des phases de ce projet;

CONSIDÉRANT que la réception provisoire des travaux de la phase 3 a été effectuée le 1^{er} avril 2019 (Résolution 2019-174);

CONSIDÉRANT qu'une inspection conjointe fut réalisée le 22 octobre 2020 pour la réception finale des travaux;



CONSIDÉRANT que la recommandation de réception finale des ouvrages par la firme Groupe Metta;

CONSIDÉRANT que les bassins de rétention présents sur les lots 6 355 760, 6 355 762, 6 355 764 et 6 355 766 du cadastre du Québec seront cédés à la Ville de Farnham en plus du lot de rues;

CONSIDÉRANT que deux projets intégrés, desservis par les réseaux d'aqueduc, d'égout sanitaire et d'égout pluvial, sont situés sur la rue des Peupliers;

CONSIDÉRANT que les travaux d'ensemencement des bassins de rétention furent réalisés tardivement à l'automne 2020;

Il est PROPOSÉ par M. Jean-Yves Boulianne

ET RÉSOLU unanimement des conseillers de procéder à la réception finale des travaux d'infrastructures des rues des Pins (Partie), des Cerisiers (Partie) et des Peupliers (Lot 6 276 067 du cadastre du Québec) et des bassins de rétention (Lots 6 355 760, 6 355 762, 6 355 764 et 6 355 766 du cadastre du Québec) en date de ce jour.

QUE la Ville de Farnham décrète l'ouverture des rues des Pins (Partie), des Cerisiers (Partie) et des Peupliers (Lot 6 276 067 du cadastre du Québec).

QUE la Ville de Farnham accepte la cession, sans frais, des lots suivants :

Lot (Cadastre du Québec)	Aménagement
6 276 067	Rues des Pins (Partie), des Cerisiers (Partie) et des Peupliers
6 355 760	Bassin de rétention
6 355 762	Bassin de rétention
6 355 764	Bassin de rétention
6 355 766	Bassin de rétention
6 276 088	Zone de conservation exigée par le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques
3 355 383	Lot enclavé
3 355 366	Lot enclavé
4 355 437	Passage piétonnier
4 353 815	Passage piétonnier
6 276 083	Passage piétonnier

QUE la Ville de Farnham accepte la cession, sans frais, des réseaux d'aqueduc, d'égout pluvial et d'égout sanitaire des deux projets intégrés de la rue des Peupliers, sans autre formalité.

QUE le promoteur fasse préparer, à ses frais, les actes de servitude permettant à la Ville de Farnham d'avoir accès aux réseaux d'aqueduc, d'égout pluvial et d'égout sanitaire des projets intégrés de la rue des Peupliers, afin d'y faire l'entretien et les réparations nécessaires s'il y a lieu.

QUE M^e Diane Lépine, notaire, soit mandatée afin de préparer l'acte relatif à la cession de ces lots, aux frais de la Ville de Farnham.

QUE la cession des lots pourra être signée seulement lorsque les actes de servitudes de la rue des Peupliers seront signés et enregistrés.



QUE le promoteur dépose un chèque ou une garantie bancaire, en faveur de la Ville de Farnham, d'un montant de 5 000 \$ pour les travaux d'ensemencement des bassins de rétention. Ce document devra être valide minimalement jusqu'au 15 mai 2021 afin de permettre à la Ville de Farnham de valider les travaux d'ensemencement faits à l'automne 2020 dont une réussite.

QUE le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence le greffier adjoint, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Farnham tout document permettant de donner effet à cette décision.

QUE les honoraires de M^e Lépine soient imputés au poste budgétaire 02-140-00-412.

2021-032

Exemption de fournir des cases de stationnement - 390, rue Collins

CONSIDÉRANT que le propriétaire de l'immeuble situé au 390, rue Collins souhaite aménager un logement supplémentaire (2 ½);

CONSIDÉRANT que les logements de cet immeuble sont loués avec seulement une case de stationnement;

CONSIDÉRANT que l'aire de stationnement comprend actuellement un total de quinze cases de stationnement;

CONSIDÉRANT que les cases de stationnement ne sont pas toutes occupées;

CONSIDÉRANT que la Ville de Farnham souhaite prioriser la conservation du couvert végétal plutôt que l'agrandissement d'une aire de stationnement asphaltée;

Il est PROPOSÉ par M. Jean-François Poulin

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'accepter la demande du propriétaire de l'immeuble sis au 390, rue Collins, laquelle consiste à l'exempter de fournir le nombre de cases de stationnement requis pour l'ajout d'un logement dans cet immeuble.

2021-033

Demande de dérogation mineure - Lot 6 226 601 du cadastre du Québec - Rue Dynes

Document : Résolution CCU-201215-6 du Comité consultatif d'urbanisme datée du 15 décembre 2020.

La greffière fait la lecture de la demande de dérogation mineure.

CONSIDÉRANT qu'une demande de dérogation mineure a été déposée afin de permettre l'implantation de quatre cases de stationnement en cour avant de la propriété, alors que les dispositions du *Règlement 458 de zonage* prohibent les cases de stationnement en cour avant pour les usages bifamiliaux;

CONSIDÉRANT que l'aménagement proposé des cases de stationnement s'harmonise bien avec les aménagements existants sur la rue Dynes;

CONSIDÉRANT que l'aménagement proposé permet une réduction de la superficie asphaltée sur la propriété;

CONSIDÉRANT que l'aménagement des cases de stationnement en cour arrière de la propriété empièterait de façon importante sur l'espace de vie des occupants;

CONSIDÉRANT qu'un avis permettant aux personnes intéressées d'émettre des commentaires écrits sur cette dérogation a été publié le 17 décembre 2020;

CONSIDÉRANT que ces commentaires devaient être reçus au plus tard le 4 janvier 2021;

CONSIDÉRANT qu'aucun commentaire n'a été reçu;



Il est PROPOSÉ par M^{me} Sylvie Ouellette

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'accepter la demande de dérogation mineure pour la propriété sise sur le lot 6 226 601 du cadastre du Québec, visant à permettre l'aménagement de quatre cases de stationnement en cour avant de la propriété, alors que les dispositions du *Règlement 458 de zonage* prohibent les cases de stationnement en cour avant pour les usages bifamiliaux.

2021-034

Demande de dérogation mineure - Lot 6 269 618 du cadastre du Québec - Rue Deslauriers

Document : Résolution CCU-201215-7 du Comité consultatif d'urbanisme datée du 15 décembre 2020.

La greffière fait la lecture de la demande de dérogation mineure.

CONSIDÉRANT qu'une demande de dérogation mineure a été déposée afin de permettre l'implantation de quatre cases de stationnement en cour avant de la propriété, alors que les dispositions du *Règlement 458 de zonage* prohibent les cases de stationnement en cour avant pour les usages bifamiliaux;

CONSIDÉRANT que l'aménagement proposé des cases de stationnement s'harmonise bien avec les aménagements existants sur la rue Deslauriers;

CONSIDÉRANT que l'aménagement proposé permet une réduction de la superficie asphaltée sur la propriété;

CONSIDÉRANT que l'aménagement des cases de stationnement en cour arrière de la propriété empièterait de façon importante sur l'espace de vie des occupants;

CONSIDÉRANT qu'un avis permettant aux personnes intéressées d'émettre des commentaires écrits sur cette dérogation a été publié le 17 décembre 2020;

CONSIDÉRANT que ces commentaires devaient être reçus au plus tard le 4 janvier 2021;

CONSIDÉRANT qu'aucun commentaire n'a été reçu;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Sylvie Ouellette

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'accepter la demande de dérogation mineure pour la propriété sise sur le lot 6 269 618 du cadastre du Québec, visant à permettre l'aménagement de quatre cases de stationnement en cour avant de la propriété, alors que les dispositions du *Règlement 458 de zonage* prohibent les cases de stationnement en cour avant pour les usages bifamiliaux.

2021-035

Demande de dérogation mineure - 464, rue de l'Hôtel-de-Ville

Document : Résolution CCU-201215-8 du Comité consultatif d'urbanisme datée du 15 décembre 2020.

La greffière fait la lecture de la demande de dérogation mineure.

CONSIDÉRANT qu'un avis permettant aux personnes intéressées d'émettre des commentaires écrits sur cette dérogation a été publié le 17 décembre 2020;

CONSIDÉRANT que ces commentaires devaient être reçus au plus tard le 4 janvier 2021;

CONSIDÉRANT qu'aucun commentaire n'a été reçu;



CONSIDÉRANT la démarche de planification du centre-ville actuellement en cours;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Sylvie Ouellette

ET RÉSOLU unanimement des conseillers de reporter à la séance du 1^{er} mars 2021 la décision sur cette demande.

2021-036 Demande de dérogation mineure - 2030, chemin Yamaska

Document : Résolution CCU-201215-9 du Comité consultatif d'urbanisme datée du 15 décembre 2020.

La greffière fait la lecture de la demande de dérogation mineure.

CONSIDÉRANT qu'une demande de dérogation mineure a été déposée afin de permettre la création d'un lot ayant une largeur de 20 m, alors que les dispositions du *Règlement 458 de zonage* exigent une largeur de lot minimale de 50 m dans cette zone;

CONSIDÉRANT que le nouveau lot créé aurait tout de même une largeur réglementaire en arrière-lot;

CONSIDÉRANT que le découpage présenté est nécessaire pour la déclaration d'un droit acquis à la Commission de protection du territoire agricole du Québec;

CONSIDÉRANT que la terre agricole a tout de même une superficie importante permettant les usages agricoles;

CONSIDÉRANT que le refus de la présente demande causerait un préjudice important au requérant;

CONSIDÉRANT qu'un avis permettant aux personnes intéressées d'émettre des commentaires écrits sur cette dérogation a été publié le 17 décembre 2020;

CONSIDÉRANT que ces commentaires devaient être reçus au plus tard le 4 janvier 2021;

CONSIDÉRANT qu'aucun commentaire n'a été reçu;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Sylvie Ouellette

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'accepter la demande de dérogation mineure pour la propriété sise au 2030, chemin Yamaska visant à permettre la création d'un lot ayant une largeur de 20 m, alors que les dispositions du *Règlement 458 de zonage* exigent une largeur de lot minimale de 50 m dans cette zone.

Représentation

2021-037 Représentant de la Ville de Farnham à la Municipalité régionale de comté de Brome-Missisquoi

CONSIDÉRANT que M. Patrick Melchior a été élu préfet de la Municipalité régionale de comté de Brome-Missisquoi;

CONSIDÉRANT que la Ville de Farnham doit être représentée par un autre élu municipal;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Nathalie Dépeault

ET RÉSOLU unanimement des conseillers de désigner M. Jean-Yves Boulianne à titre de représentant de la Ville de Farnham auprès de la Municipalité régionale de comté de Brome-Missisquoi jusqu'aux élections municipales prévues en novembre 2021.



QU'en cas d'empêchement de M. Boulianne, le maire suppléant le remplacera.

QUE la résolution 2019-647 soit abrogée à toutes fins que de droit.

Informations des conseillers

Le maire mentionne que la Ville de Farnham compte maintenant 10 036 habitants, soit une augmentation de 432 par rapport à l'an dernier. Au total, la Municipalité régionale de comté de Brome-Missisquoi compte 1 771 nouveaux arrivants.

Le maire cède ensuite la parole aux conseillers, lesquels s'expriment sur les sujets suivants :

M^{me} Nathalie Dépeault

Mentionne de bien profiter de l'hiver, dans le respect des mesures sanitaires.

M. Daniel Campbell

Parle de bienveillance envers les autres.

Sensibilise les citoyens au respect du 2 m à l'extérieur.

Demande d'être indulgent envers les employés municipaux.

M. Vincent Roy

Invite les citoyens à aller marcher au Centre de la nature.

M. Jean-François Poulin

Invite les citoyens à vérifier l'épaisseur de la glace de la rivière Yamaska avant de s'y aventurer car les plans d'eau ne gèlent pas uniformément.

M. Jean-Yves Boulianne

Invite les citoyens à la compassion envers les autres.

Félicite les employés municipaux.

M^{me} Sylvie Ouellette

Mentionne que la vaccination va bon train dans la Ville et la région.

Le maire termine en invitant les citoyens à être plus grands qu'eux-mêmes dans leurs actions.

Sur proposition du président, la séance est levée à 19 h 30.

Marielle Benoit, OMA
Greffière

Patrick Melchior
Maire